Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_425-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/425
DU 29 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 25
Nombre de votants..... 28

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-deux avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Patrick ROLLAND qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Gaël LERAY qui a donné pouvoir à Philippe ARMAND
Catherine HERBIN - WAREMBOURG

Secrétaire de séance :
Caroline BERNE

OBJET : **Désignation d'un élu et d'un agent pour représenter la collectivité au Comité national d'action sociale (CNAS)**

Rapporteur : Pascal LE BOUËDEC, Maire

La collectivité adhère au Comité national d'action sociale (CNAS) et, à cet effet, le personnel bénéficie d'un large éventail de prestations sociales.

Les instances du CNAS siègent pour une durée de six ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux.

Conformément à l'organisation paritaire du CNAS, il convient de désigner, pour les six années à venir, un élu et un agent appelés à représenter la collectivité en qualité de délégués.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260429-26_425-DE

Le Conseil municipal est invité à :

- **DESIGNER** un élu et un agent pour représenter la collectivité au CNAS.

Sont désigné(e)s :

Élu : Christine LE GOUËF
Agent : Marie-Pierre ROPERS

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 29 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)